

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 10 AVRIL 2025**

Le 10 avril 2025 à 16h30,

Les membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat "VALLÉE SUD HABITAT", dûment convoqués le 28 mars 2025, se sont réunis en salle du 9^{ème} étage au siège du Territoire Vallée Sud – Grand Paris, 28 rue de la Redoute à Fontenay-aux-Roses, sous la Présidence de Monsieur Yves COSCAS, Président de l'Office.

Étaient présents avec voix délibérative : Yves COSCAS, Nadège AZZAZ, Christine QUILLERY, Patrice RONCARI, Martine BAGDASSARIAN, Michel VENEAU, Anthony REYNAUD, Zaneta WOZNIAK, Rahma GHIATOU, Vincent GAUDIN, Jean-François COUET, Daniel PIEDDELOUP, Marcelle ABDELNOUR, El Miloud ZERIOUH, Sabine DIDELOT.

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir : Jean-Didier BERGER à Yves COSCAS, Lounes ADJROUD à Nadège AZZAZ, Véronique DE LA TOUANNE à Anthony REYNAUD, Sandrine DANDRE à Christine QUILLERY, Jean-Robert DELLOYE à Martine BAGDASSARIAN, Christophe RENDU à Michel VENEAU.

Étaient absents excusés : Patrick WIDLOECHER, Malika BELARBI, Mauricette MERIGOT-DURBAN.

Était présent avec voix consultative : Antoine PELLETIER, DRIHL 92.

Assistaient également : Yann CHEVALIER, Directeur Général ; Choukri TRABELSI, Directeur Général Adjoint ; Audrey ADHOUE JAMGOTCHIAN, Assistante de la Direction Générale ; Ester MARGARYAN, Assistante.

Objet : Convention avec l'association « Nouvelles Voies » pour la mise en place d'une aide à la labellisation des dossiers DALO.

VALLEE SUD HABITAT
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 AVRIL 2025
DELIBERATION

Objet : Convention avec l'association « Nouvelles Voies » pour la mise en place d'une aide à la labellisation des dossiers DALO.

Le Conseil d'Administration,

Considérant que dans le cadre de la loi Egalité Citoyenneté adoptée par le Parlement le 22 décembre 2016, et promulguée le 27 janvier 2017, la réforme des attributions des logements sociaux évolue, avec comme principale mesure de mieux partager l'effort de relogement des ménages prioritaires.

Considérant qu'Action Logement, les collectivités territoriales, et les bailleurs sociaux, sur les logements libres de réservation, devront, comme l'État le fait déjà, consacrer 25 % de leurs attributions aux ménages bénéficiant du Droit Au Logement Opposable (DALO) et aux demandeurs prioritaires.

Considérant que Vallée Sud Habitat a besoin de mettre en œuvre, à travers les rendez-vous accordés aux demandeurs de logements par l'Office, la labellisation des dossiers DALO afin de répondre à cette mesure.

Considérant que dans le cadre de notre action sociale, nous souhaitons proposer aux habitants de notre patrimoine ou à nos demandeurs de logement les services d'accompagnement administratif et juridique de l'Association Nouvelles Voies en matière de droit du logement et de procédures DALO.

Considérant la qualité du travail fourni par l'Association Nouvelles Voies par rapport au renouvellement de la convention de partenariat qui vient de prendre fin.

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

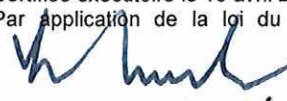
Autorise le Directeur Général à signer la convention avec l'association « Nouvelles Voies » annexée au présent document.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat « VALLEE SUD HABITAT ».

**Le Président,
Maire de Clamart,
Vice-Président du Territoire
Vallée Sud – Grand Paris,**


Yves COSCAS

Vu pour être certifiée conforme à l'original
Publiée ou notifiée le 16 avril 2025
Reçue en Préfecture le 15 avril 2025
Certifiée exécutoire le 16 avril 2025
Par application de la loi du 22 juillet 1982


Yann CHEVALIER
Directeur Général